+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

Conditions générales Camping-car Navajo C30

Pour un voyage entre le 01/04/2022

et le 31/03/2023

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention : une nuit de repos obligatoire sur le sol américain avant le départ en camping-car.

Départs/Retours : Les départs ont lieu du lundi au samedi de 13:00 à 16:00, les retours du lundi au samedi de 9:00 à 11:00.
Avec l'option Early Bird les départs ont lieu entre 9:00 et 12:00, les retours jusqu'à 15:00 (transferts sur une certaine distance inclus, plan sur demande).

Horaires des centres de location : Du lundi au samedi de 9:00 à 17:00 (les horaires peuvent varier selon les succursales et les saisons).

Centres de location : Albuquerque (ABQ), Anchorage (ANC), Atlanta (ATL), Austin (AUS), Billings (BIL), Nashville (BNA), Boston N (BON), Boston S (BOS), Bozeman (BOZ), Chicago (CHI), Charlotte (CLT), Denver (DEN), Dallas (DFW), Seattle Everett (EVT), Newark (EWR), Fort Lauderdale (FLL), Houston (HOU), New York East (NYE), New York (NYC), Las Vegas (LAS), Los Angeles (LAX), Miami (MIA), Minneapolis (MSP), Baton Rouge/New Orleans (MSY), Orlando (ORL), Portland (PDX), Philadelphia (PHL), Phoenix (PHX), San Diego (SAN), San Francisco (SFO), Salt Lake City (SLC), Tampa (APA), Washington (IAD).

Fermeture les dimanches et les jours fériés suivants : 1er janvier 2022 (New Year's Day), 1er mars 2022 (Mardi Gras à Baton Rouge/New Orleans), 30 mai 2022 (Memorial Day), 4 juillet 2022 (Fourth of July), 5 septembre 2022 (Labor Day), 24 novembre 2022 (Thanksgiving), 25 et 26 décembre 2022 (Christmas), 1er et 2 janvier 2023 (New Year's Day), 21 février 2023 (Mardi Gras à Baton Rouge/New Orleans).

Les centres de location de Anchorage (ANC) et Halifax (YHZ) sont fermés pour l'hiver du 8 octobre 2021 au 15 avril 2022 compris et du 8 octobre 2022 au 15 avril 2023 compris. Réouverture le 16 avril.

Durée minimale de location : 7 nuits

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec un permis voiture. Toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ avec son permis de conduire pour être inscrit sur le contrat de location. Tous les conducteurs identifiés comme tel doivent signer le contrat de location.

CAUTION

Le dépôt de garantie de $500 est prélevé sur la carte de crédit du locataire le jour du départ.

Veuillez noter que le dépôt de garantie s'effectue **uniquement par carte de crédit**, les règlements en espèces, les cartes prépayées ou les cartes de débit ne seront pas acceptés.

Au retour du véhicule, tous les frais supplémentaires seront déduits du dépôt de garantie et un crédit sera émis pour couvrir le remboursement.

Durant Burning Man, du 24 août 2022 au 30 août 2022 et pour les départs depuis SFO, LAX, LAS, EVT, SLC et PDX, le dépôt de garantie, prélevé, s'élève à $1000.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODELES NAVAJO...

L'expérience : Avec plus de 45 ans d'expérience dans le secteur de la location de véhicules de loisirs, la société des véhicules Navajo a fait le tour du pays, de la côte est à la côte ouest.
Flotte : Chaque année, de nouveaux véhicules sont ajoutés à la flotte, en apportant des mises à jour et des modifications aux conceptions et aux matériaux en fonction des retours d'expérience.
Fiabilité : Conduire un camping-car de location peut sembler intimidant au début, mais les véhicules Navajo sont très simples (et amusants) à utiliser. Une équipe d'assistance est joignable 24h/24 et 7j/7.
Camping-car de classe C : Ces véhicules ont une capacité de couchage réelle supérieure à celle d'un camping-car

de type "bus", l’accès à l’intérieur du véhicule est facilité grâce à trois portes d'entrée séparées. Ils sont plus faciles à conduire et à manœuvrer dans les endroits exigus tels que les terrains de camping, plus faciles à conduire par temps venteux grâce à un profil général du véhicule plus bas.
Les camping-cars de classe C ont une meilleure économie de carburant qu'un camping-car de type « bus » équivalent (jusqu'à 15 % de gain). Les composants de châssis sont aussi plus élevés et plus fiables, ce qui signifie moins de pannes.

LE JOUR J...

Les départs se font du lundi au samedi à partir de 13:00, ou à partir de 9:00 avec l'option Early Bird. Ces horaires sont susceptibles de changer, le samedi, d’un centre de location à un autre, en fonction de leurs horaires d’ouverture.

Il vous faut prévoir 1 heure pour remplir les formalités administratives et assister à la visite du véhicule.
Vous ne pourrez pas récupérer votre véhicule le jour même de votre arrivée en provenance de l'étranger ou d'un vol transcontinental. Nous vous recommandons de passer la première nuit dans un hôtel ou un motel de l'aéroport.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait entre 9:00 et 11:00 du lundi au samedi (jusqu'à 15:00 avec l'option Early Bird). Ces horaires sont susceptibles de changer, le samedi, d’un centre de location à un autre, en fonction de leurs horaires d’ouverture.

Il vous faut **prévoir 1 heure** pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.
Vous vous engagez à restituer le véhicule dans le même état que vous l’avez récupéré au départ, à l'exclusion de l'usure normale, sous peine de devoir engager des frais de nettoyage et/ou de vidange.
Vous devrez également régler les frais liés à des dommages ou la perte d'équipement.

Étant donné les horaires d’ouverture et le temps nécessaire pour la restitution du véhicule, nous vous déconseillons de réserver un vol retour le matin ou en début d’après-midi.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d’eau et d’huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Tarif FLEX : il s’agit d’un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule donné, à un lieu et une date de départ donnés, correspond un prix jour (applicable sur toute la durée de la location). C’est à partir de ce prix que l’offre est établie. Il devient définitif à la réservation (versement d’acompte).

Les modifications suivantes entraîneront un nouveau calcul des tarifs FLEX (le tarif sera calculé en utilisant le tarif le plus récent par rapport aux tarifs existants ; les taux les plus élevés prévaudront) :
1. Changement de nom du titulaire
2. Modification de la taille du véhicule
3. Changement de lieu de départ
4. Modification de la date de départ
5. Annulation et changement de réservation
6. Modification de la date de dépôt
7. Changement de lieu de dépôt en one-way

Une fois confirmés, les changements suivants n'affecteront pas les tarifs FLEX :
1. Modification de la taille
2. Ajout d'articles prépayés

Permis de conduire et âge minimum du conducteur : les véhicules ne peuvent être conduits que par des conducteurs qualifiés âgés de 21 ans ou plus. Tous les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide et identifiable. Un permis de conduire et un passeport étranger sont requis comme pièces d'identité et seront vérifiés. Tous les conducteurs doivent être identifiés, autorisés et doivent signer le contrat de location.
Il n'y a pas de frais pour les conducteurs supplémentaires et pas de supplément pour les moins de 25 ans.

Jours de fermeture : les centres de location sont fermés les dimanches et jours fériés suivants :
- aux Etats-Unis : 1er janvier 2022 (New Year's Day), 1er mars 2022 (Mardi Gras à Baton Rouge/New Orleans), 30 mai 2022 (Memorial Day), 4 juillet 2022 (Fourth of July), 5 septembre 2022 (Labor Day), 24 novembre 2022 (Thanksgiving), 25 et 26 décembre 2022 (Christmas), 1er et 2 janvier 2023 (New Year's Day), 21 février 2023 (Mardi Gras à Baton Rouge/New Orleans).

- au Canada : 1er janvier 2022 (New Year's Day), 21 février 2022 (Family Day à Vancouver, Calgary et Toronto), 25 avril 2022 (Good Friday), 23 mai 2022 (Victoria Day), 24 juin 2022 (National Day du Québec à Montréal), 1er juillet 2022 (Canaday Day), 1er août 2022 (B.C. Day à Vancouver et Civic Day à Halifax), 5 septembre 2022 (Labour Day), 10 octobre 2022 (Thaksgiving Day), 11 novembre 2022 (Remembrance Day à Vancouver et Calgary), 25 et 26 décembre 2022 (Christmas), 26 décembre 2022 (Boxing Day à Toronto), 1er et 2 janvier 2023 (New Year's Day), 20 février 2023 (Family Day à Vancouver, Calgary et Toronto).

Les centres de location de Anchorage (ANC) et Halifax (YHZ) sont fermés pour l'hiver du 8 octobre 2021 au 15 avril 2022 compris et du 8 octobre 2022 au 15 avril 2023 compris. Réouverture le 16 avril.

Aucun retour, anticipé ou non, ne pourra être programmé lors d'un jour de fermeture, sans exception.

Transferts : l'organisation et le coût du ou des transferts depuis ou vers le centre de location est à la charge du locataire. Dans le cas d'un tarif Early Bird le locataire doit appeler le centre de location 1 à 3 jours en amont pour l'organisation du transfert.

Péages « All-Electronic » : la mise en œuvre de péages électroniques est de plus en plus répandue aux États-Unis et au Canada. Cela signifie qu'il n'est plus possible de régler les péages locaux en espèces. La plaque d'immatriculation du véhicule est identifiée pour évaluer les frais de péage. Il revient alors au locataire de régler les frais de péage relevés pendant toute la durée de location du véhicule.

Il est possible de régler les frais de péage ainsi :
- Soit le loueur transfère directement aux autorités compétentes les informations du locataire, y compris nom et adresse postale. Dans ce cas le locataire est facturé et doit directement régler les frais de péage auprès de l'autorité compétente en matière de péage.
- Soit le loueur règle auprès de l'autorité de péage les frais engendrés par le locataire. Dans ce cas-là, le loueur débitera la carte de crédit utilisée par le locataire pour la réservation du véhicule des frais de péage, auxquels s'ajouteront des frais administratifs de $10 par location.

Voies de péage Fastrack et EX Pass : il existe une différence entre les voies de péage automatisées et les services tels que les voies Fastrack et EZ Pass.
L'utilisation des voies Fastrack et EZ Pass sans le transpondeur correspondant entraînera des frais en plus des tarifs de péage habituels. Dans ces cas, les frais peuvent atteindre $25 à $100 par infraction. Il incombe au locataire d'éviter d'utiliser ces voies en toutes circonstances afin d'éviter ces frais.

Réservation d'un trajet en ferry : ni le loueur ni la société CampingCar Online ne peut être tenu responsable d'un éventuel sur classement lors de la réservation d'un trajet en ferry, notamment en haute saison.

Sièges enfants : le loueur ne fournit pas de siège enfant.

Assurance :
RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE
Aux États-Unis et au Canada, le loueur fournit au locataire une couverture de responsabilité civile automobile à titre secondaire pour les dommages corporels, les dommages matériels et la protection contre les dommages corporels (PIP), comme l'exigent les lois sur la responsabilité financière de l'État ou de la province où un accident peut se produire, pour les réclamations faites contre le client et/ou les conducteurs autorisés. La couverture de la responsabilité civile est nulle si le véhicule de location n'est pas utilisé en toute sécurité conformément à toutes les lois et réglementations applicables et à toutes les conditions du contrat de location.
En outre la location aux États-Unis et au Canada comprend une assurance responsabilité civile supplémentaire offrant une assurance responsabilité excédentaire jusqu'à 1 000 000 $.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DOMMAGES - INCLUSE AVEC USA & CAN RENTAL
L'assurance fournit une couverture de responsabilité excédentaire jusqu'à un total de $1 000 000, à condition que le locataire respecte les conditions du contrat de location, qu'il signale rapidement tout accident ou dommage et qu'il évite les utilisations interdites du véhicule. L'assurance est valable avec une seule limite de couverture par événement, contre les réclamations faites par des tiers pour des dommages corporels, la mort et/ou des dommages matériels causés par la conduite du véhicule. Une liste partielle est contenue dans le contrat de location. Veuillez vérifier au départ.

OPTION ZERO DOMMAGE (ZDP)
L'option Zéro Dommage peut être souscrite directement au centre de location et permet au locataire de réduire sa responsabilité en cas de perte ou de dommage au véhicule de $2 000 à $0. La ZDP est disponible pour un coût nominal par nuit.

En cas d'accident : dans le cas d'un accident le locataire s'engage à :
Enregistrer l'heure, la date et le lieu – Enregistrer le(s) nom(s), adresse(s), plaque(s) d'immatriculation(s), marque(s) et modèle(s) du (des) véhicule(s) du (des) tiers impliqué(s) ou de la (les) propriété(s) endommagé(s) si aucun tiers

n’était impliqué – Enregistrer le nom de l’assurance du tiers – Le locataire ne doit admettre aucune responsabilité – Effectuer un rapport de police dans les 24h – Compléter et signer l’ « Accident report » qui se trouve dans le véhicule – Obtenir une copie de rapport de police et le transmettre immédiatement au loueur – Informer le loueur dans les 24h. Tout manquement à ces obligations précitées entraîne l’annulation des garanties d’assurances. Toutes les dispositions sont détaillées dans le document de départ (le contrat) qui sera signé par le locataire au centre de location le jour du départ.

Restrictions de circulation : Les couvertures d'assurance ne sont pas valables si des problèmes surviennent dans les conditions énoncées ci-dessous et tous les frais de recouvrement sont à la charge du client. La violation de ces restrictions annule les exonérations de dommages et le client sera tenu responsable de tous les dommages causés au véhicule y compris aux pneus, les frais de remorquage et autres dépenses connexes en raison d'une panne liée à l'exploitation du véhicule dans les conditions mentionnées.
Le locataire doit consulter le Guide d'assistance aux locataires ainsi que le personnel du lieu de départ pour obtenir des informations complètes sur les restrictions de voyage et les circonstances locales, au moment où il récupère le véhicule.

ALASKA, YUKON, TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET TERRE-NEUVE
Les déplacements sont autorisés sur toutes les routes publiques et/ou numérotées. Les déplacements sur les routes non publiques, les routes secondaires non pavées, les sentiers et autres - communément appelés "chemins forestiers" - ou sur toute surface exposant le véhicule à des dommages ou à une route déraisonnable ou dangereuse sont interdits. Le locataire peut recevoir des informations supplémentaires du loueur concernant les restrictions de voyage saisonnières. Le loueur se réserve le droit de restreindre les déplacements, en fonction de l'état des routes.

VALLÉE DE LA MORT
Les véhicules peuvent être utilisés avec des SOINS EXTRÊMES dans la Vallée de la Mort pendant les mois de juillet et août. En été, les locataires visitent ces zones à leurs propres risques et le loueur ne sera pas tenue responsable des frais engendrés, notamment des frais de récupération d’un ou plusieurs véhicules. À certaines périodes, ces zones ne sont pas habitables et peuvent représenter un danger pour le conducteur et les passagers.

MANHATTAN, NEW YORK CITY
En raison des restrictions relatives à la hauteur des véhicules, au gaz propane et au stationnement, les véhicules au propane ne sont pas autorisés dans Manhattan et ne sont pas autorisés à voyager dans des tunnels souterrains ou sous-marins.

MEXIQUE
Il est strictement interdit au locataire de franchir la frontière entre les États-Unis et le Mexique avec un véhicule du loueur.

AVERTISSEMENT HIVER
Les systèmes d'exploitation des véhicules ne sont pas pleinement opérationnels lorsqu’il gèle. Le locataire est invité à consulter le guide d'assistance pour les opérations hivernales. De plus au Canada et dans les villes du nord des États-Unis, les véhicules sont susceptibles d'avoir de l'antigel dans les réservoirs, ce qui signifie que les installations d'eau des véhicules ne seront pas en état de marche.

Entretien du véhicule : le locataire devra vérifier les niveaux d’eau, d’huile, la pression des pneumatiques et devra signaler aussitôt au centre de location tout incident mécanique ou accident.

Frais de nettoyage : il est interdit de fumer dans les véhicules. Des frais de nettoyage allant jusqu’à $250 peuvent être facturés au moment de la restitution du véhicule.
Le locataire est responsable de rendre le véhicule avec l'intérieur propre et avec tous les réservoirs d’eaux usées vidés, au risque de devoir payer des frais de vidange.

Animaux domestiques : autorisés avec accord préalable.

Amendes et contraventions : il est impératif de déclarer toute infraction au code de la route le jour du retour. En cas de manquement, une pénalité de $250 sera ajoutée au montant de l’amende ou de la contravention à payer. Le loueur facturera $35 de frais administratifs, par location.

Retour : aucun remboursement n’est effectué en cas de retour anticipé. Toute heure dépassée par rapport à l’heure de retour convenue fera l’objet de pénalités de retard.

Modification : aucun frais n’est demandé à la première modification. Pour les modifications suivantes 50€ par modification.

Conditions d’annulation : toute annulation doit être notifiée par courrier électronique avec accusé de réception.
Annulation notifiée plus de 47 jours avant le départ : pas de frais
Annulation notifiée entre 47 et 17 jours avant le départ : $440 HT
Annulation notifiée entre 16 jours et 9 jours avant le départ : $715 HT
Annulation notifiée moins de 9 jours avant le départ, le jour du départ ou "no-show" : aucun remboursement.

Réclamation : le locataire dispose d’un délai d’un mois après la fin de la location pour toute réclamation.

Litige : les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l’exécution, de

l’interprétation ou de l’application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.

Le prestataire peut se trouver dans l’obligation de procéder à un changement de véhicule mais qui sera toujours approprié au nombre d’occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n’autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.